Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260907-2026090085-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 AOÛT 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 20
Etaient présents : Madame Véronique SENTUC, M. MALIDOR Olivier, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, Mme FUNCK Anicée, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, M. GRIGNON Noël, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, Mme Magalie MAUCHIEN, Mme M. GUINNEBAULT Alain, M. DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme DAMIDE Gaëlle.
Etaient Absents excusés : Mme ROLLET-DUBOIS Patricia, Mme VOISIN Mélanie,
Etaient absents : M THUAU Elvis, Mme LAMARRE Caroline
Pouvoirs : Mme ROLLET-DUBOIS a donné pouvoir à Madame DAMIDE Gaëlle
Secrétaire de séance : M RUBAT Jean-François

202609-085-PROJET DE TERRITOIRE 2026-2032 – MÉTHODE D'ÉLABORATION ET PRÉAMBULE

Madame la Maire expose :

Le Projet de territoire constitue le document stratégique de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné. Élaboré en concertation avec les communes membres, les élus et les acteurs du territoire, il définit une vision partagée du développement du territoire à moyen et long terme.
Il fixe les grandes orientations de l'action publique intercommunale et communale autour de plusieurs enjeux majeurs, notamment l'aménagement du territoire, la transition écologique, l'habitat, les mobilités, le développement économique, les services à la population, la solidarité et l'attractivité du territoire.
Ce document a vocation à guider les politiques publiques et les investissements de la Communauté de communes, tout en constituant un cadre de référence pour les projets menés en partenariat avec les communes.

Le Conseil Municipal de la commune de Sens-de-Bretagne,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260907-2026090085-DE

Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné ;
Vu la présentation annexée à la présente délibération relative aux principes, à la méthode et au calendrier prévisionnel d'élaboration du Projet de Territoire 2026-2032 ;
Considérant que le Projet de Territoire constitue une démarche stratégique volontaire permettant aux communes membres de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné de définir une vision commune et les orientations prioritaires de développement du territoire
Considérant qu'aucun texte réglementaire n'impose l'élaboration d'un Projet de Territoire, ni n'en définit le contenu ou la forme, mais que celui-ci constitue un outil stratégique permettant de construire une vision commune et partagée de l'avenir du territoire ;
Considérant que la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné s'appuie sur un Projet de Territoire depuis sa création, lequel a structuré les politiques publiques communautaires et fait l'objet d'un suivi régulier associant les élus du territoire ;
Considérant que le Projet de Territoire 2021-2026 a fait l'objet d'une animation et d'un suivi annuel associant les élus du territoire et qu'il s'est affirmé comme un document de référence pour l'organisation des services et le déploiement des actions communautaires ;
Considérant qu'il convient aujourd'hui d'engager l'élaboration d'un nouveau Projet de Territoire pour la période 2026-2032, construit collectivement par les **19 communes membres de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné**, afin de définir une ambition commune et des orientations partagées au service des habitants ;
Considérant que la Conférence des Maires réunie le 12 mai 2026 a émis un avis favorable au lancement de cette démarche d'élaboration ;
Considérant que cette démarche repose sur une participation active des communes membres, des élus et des acteurs du territoire afin de faire émerger un projet fédérateur, prenant en compte les spécificités et les complémentarités des 19 communes

Pièces jointes : Projet de territoire-préambule- diaporama et document de cadrage

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

DECIDE :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation de la démarche d'élaboration du Projet de Territoire 2026-2032, portée collectivement par les 19 communes membres de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné ;
- **PRENDRE CONNAISSANCE** des objectifs, grands principes, modalités d'élaboration et calendrier prévisionnel présentés en séance ;
- **SOUHAITE** que cette démarche permette de construire un projet de territoire partagé, fondé sur la coopération entre les 19 communes et la Communauté de communes.

Pour extrait conforme,

MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)

Madame la Maire
Véronique SENTUC